

DEC210639DR13

Décision portant nomination de M Gilles HERNANDEZ aux **fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8521** intitulée PROMES

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201513DGDS portant renouvellement de l'unité propre n° 8521 intitulée PROMES et nommant Mme Françoise BATAILLE en qualité de directrice ;

Considérant que M. Gilles HERNANDEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Perpignan Via Domitia du 30/01/2017 au 30/03/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Gilles HERNANDEZ, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8521 intitulée PROMES, à compter du 01/01/2021 ;

M. Gilles HERNANDEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gilles HERNANDEZ, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier., le 28/01/2021,

La directrice de l'unité
Françoise BATAILLE

Visa du délégué régional du CNRS

